



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

À la séance ordinaire tenue à huis clos du 4 mai 2020

Étaient présents :

Le maire:	M. Robert Duteau
les conseillères et les conseillers :	Mme Sylvie Faille M. André Lafrance M. Denis Robert
Téléconférence :	M. Daniel Garceau
Absence :	Mme Estelle Muzzi Mme Vicky Landry-Bergeron

formant quorum sous la présidence du maire.

Aussi présente, la directrice générale, secrétaire-trésorière, Mme Jocelyne Blanchet

**Pensée**

### RÉSOLUTION 2020-107

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 mai 2020 et que soient ajoutés les points suivants : Point # 2.a) Téléconférence, 8.a) Premiers répondants, 8.b) Sorties des pompiers, 8.c) Déjeuner des pompiers, 11.b) Soutien moral, 12.a) Camp de jour, 12.b) Augmentation des frais de camp de jour, 12.c) Réengagement de Mme Fournier, 12.d) Réengagement de Mme Pelletier, 14.e) Emploi été

Pensée

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Question sur l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
  - a) Résolution : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020
5. Comptes
6. Administration générale
  - a) Résolution : Engagement sur appel personnel de bureau
7. Règlementation
  - a) Résolution : Demande au MAMH de délai pour la concordance
8. Sécurité publique
9. Hygiène
  - a) Résolution : Lettre au propriétaire de site identifié « Z » pour les installations septiques



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

10. Voirie
  - 1) Résolution : Soumission achat d'une pelle usagée
  - 2) Résolution : Soumission fauchage de bords de routes 3<sup>e</sup> coupe
  - 3) Résolution : Soumission fauchage Mtée Dupuis et Route 202 pour 3<sup>e</sup> coupe
11. Loisirs
  - a) Résolution : Saint-Jean-Baptiste arrêt des préparatifs
12. Parc
13. Demande de don et d'appui
  - a) Résolution : demande de participation aux coûts de l'aréna de Napierville
  - b) Résolution : Demande de don de Moisson Rive-sud
  - c) Résolution : Demande de don de Fondation Santé pour la vie
14. Informations
  - a) Usine de béton bitumineux
  - b) Report de la MARCHÉ ET LE GRAND PIQUE-NIQUE
  - c) Agence de services frontaliers du Canada
  - d) CISSSMC Alerte Jaune –Transmission communautaire
15. Correspondance
  - a) Procès-verbal de la MRC 11 mars 2020
  - b) Procès-verbal de la MRC 27 mars 2020
16. Discussion
17. Levée de l'assemblée

### RÉSOLUTION 2020-108

Le conseil de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle siège en séance ordinaire ce 4<sup>e</sup> jour de mai 2020 par voie de téléconférence.

Sont présents à cette rencontre ainsi que par téléconférence :

Le maire M. Robert Duteau

les conseillères et

les conseillers:

Mme Sylvie Faille

M. André Lafrance

M. Denis Robert

Par téléconférence

M. Daniel Garceau

Absence

Mme Estelle Muzzi

Mme Vicky Landry Bergeron

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Toutes formant quorum, sous la présidence de Robert Duteau, maire.

Assistent également à la séance, présence à la salle du Conseil, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Jocelyne Blanchet agissant en tant que secrétaire d'assemblée.

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT QUE les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

**CONSIDÉRANT QUE** l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

**CONSIDÉRANT QU'** il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par TOUT moyen de communication choisi.

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

« Que la présente séance du Conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléphone ou autres moyens de communication choisi. »

### **RÉSOLUTION 2020-109**

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par M. André Lafrance et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020.

### **RÉSOLUTION 2020-110**

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soient acceptés et payés les comptes d'avril 2020 de la liste en annexe.

Du chèque 58926 au chèque 59000 inclusivement, le total est:.....  
116 956.26\$

Le fonds de roulement est  
de :.....690 000.00\$

Le montant disponible au fonds de roulement pour 2020 est de :.....  
585 000.00\$

Les intérêts du mois ne sont pas encore comptabilisés.

### **RÉSOLUTION 2020-111**

**CONSIDÉRANT QUE** l'école primaire de St-Bernard doit ouvrir le 19 mai 2020 seulement;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

- CONSIDÉRANT QU' on ne sait pas à quelle date, ni si, la garderie (privée) va rouvrir ses portes;
- CONSIDÉRANT QU' on ne sait pas si Mme Valérie Houle-St-Georges enverra sa fille à l'école et/ou son garçon à la garderie;
- CONSIDÉRANT QUE les vacances estivales arrivent rapidement;
- CONSIDÉRANT QU' il y a perte de temps en « paperasserie »;
- CONSIDÉRANT QU' étant seule au bureau, la directrice générale a besoin d'un coup de main occasionnel;
- CONSIDÉRANT QUE Mme Marie Lemieux ne veut pas travailler trop souvent, car elle est à la retraite;
- CONSIDÉRANT QUE c'est pour quelques heures seulement à l'occasion, soit sur appel;
- CONSIDÉRANT QU' elle connaît très bien le travail;
- CONSIDÉRANT QU' elle aurait le même taux horaire que Mme Valérie Houle-St-Georges;
- EN CONSÉQUENCE  
Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu que soit engagée Mme Marie Lemieux, secrétaire sur appel, au même taux horaire que Mme Valérie Houle-St-Georges.
- RÉSOLUTION 2020-112**
- CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins-de-Napierville a adopté, en août 2014, son Schéma d'Aménagement et de Développement Révisé (SADR), lequel est entré en vigueur le 22 décembre 2014;
- CONSIDÉRANT QUE par l'exercice de concordance, la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle a une obligation de réviser son Plan et ses règlements d'urbanisme, afin qu'ils soient conformes aux objectifs, aux orientations et autres dispositions du SADR de la MRC des Jardins-de-Napierville;
- CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 59.5 de la Loi sur l'aménagement et d'urbanisme, le conseil municipal doit dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du SADR adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le SADR, soit avant le 22 décembre 2016;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité a maintenant bien entamé les démarches requises relatives à la révision de ces instruments d'urbanisme, en accord avec le règlement URB-205 et avec le règlement URB-205-1 de la MRC des Jardins-de-Napierville;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

- CONSIDÉRANT QUE le dépôt du premier projet de règlement de tous les règlements d'urbanisme a été fait à la séance ordinaire du 7 octobre 2019;
- CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1), le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire peut prolonger, à la demande d'une municipalité, un délai ou un terme que leur impartit la Loi, si ce délai n'est pas expiré ou si ce terme n'est pas accompli;
- CONSIDÉRANT QUE les travaux d'écriture des règlements ont été exécutés en majorité.
- CONSIDÉRANT QUE la pandémie causée par la COVID-19 retarde les procédures d'adoption des règlements de zonage;

### EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de prolonger le délai d'adoption du plan et des règlements d'urbanisme de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle en concordance avec le SADR, le règlement numéro URB-205 de la MRC des Jardins-de-Napierville.

Que le conseil municipal demande qu'une copie de cette résolution soit transmise à la MRC des Jardins-de-Napierville.

### RÉSOLUTION 2020-113

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par M. André Lafrance et résolu à l'unanimité de modifier le niveau d'intervention du service des premiers répondants au Niveau I.

### RÉSOLUTION 2020-114

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit annulé le déjeuner annuel des pompiers, à moins de changements des consignes du gouvernement du Québec.

### RÉSOLUTION 2020-115

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 10 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, Q-2, r.22, les deux orifices de la fosse septique doivent être accessibles;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 14 du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, Q-2, r.35.2, toute installation de prélèvement d'eau doit demeurer accessible pour des fins d'inspection;

**CONSIDÉRANT QU'** il est de la responsabilité des propriétaires de respecter ces articles.

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit envoyée une lettre aux propriétaires des sites identifiés par la classe « Z » afin de leur demander de faire les recherches pour déterminer où sont situées leurs installations d'eaux potables et/ou d'eaux usées considérant que ces démarches sont nécessaires afin de procéder à la conformité des installations.

### RÉSOLUTION 2020-116

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité de faire un appel d'offre sur invitation, pour l'achat d'une pelle usagée de huit (8) tonnes, dont le prix pourrait varier entre 60 000 \$ et 65 000 \$.

### RÉSOLUTION 2020-117

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit octroyé le mandat à André Paris Inc. pour la troisième intervention de fauchage et débroussaillage aux abords de nos rues, jusqu'aux clôtures, soit 3 coups de faux, tel que soumis le 16 avril 2020 au coût de 12 325.\$ plus taxes et que ces travaux soient exécutés au mois d'octobre.

### RÉSOLUTION 2020-118

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit octroyé le mandat à André Paris Inc. pour la troisième intervention de fauchage et de débroussaillage des bords de routes, jusqu'aux clôtures, soit trois (3) coups de faux, sur les chemins : Montée Dupuis, Route 202 et du chemin Guay, tel que soumis le 16 avril 2020 au coût de 4 300 \$, plus taxes et que ces travaux soient exécutés au mois d'octobre,

### RÉSOLUTION 2020-119

**CONSIDÉRANT LES INCONVÉNIENTS CAUSÉS PAR LA COVID-19 :**

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soient arrêtées les démarches pour l'organisation de la fête de la Saint-Jean-Baptiste et que toute entente signée, ou non, soit annulée.

### RÉSOLUTION 2020-120

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle appui le projet proposé par la MRC des Jardins-de-Napierville visant à divertir les membres de notre communauté, comme un défilé des camions de pompiers avec cahiers d'activités pour les enfants et une deuxième activité dédiée aux personnes âgées ne vivant pas en résidence, soit la distribution de petites douceurs.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

### **RÉSOLUTION 2020-121**

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soient débutés les préparatifs pour le camp de jour, comme l'engagement des monitrices et des moniteurs, l'inscription des enfants, la détermination des espaces et des installations disponibles.

### **RÉSOLUTION 2020-122**

**CONSIDÉRANT LES CONTRAINTES LIÉES À LA COVID-19** (espaces, ajouts de concierge, nombre d'enfants, nombre de bâtiments, etc.)

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité :

QU'une lettre soit envoyée aux municipalités environnantes pour les aviser d'un possible changement de taux pour la participation des enfants au camp de jour;

QUE la priorité sera accordée aux résidents de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle;

QUE les inscriptions seront effectuées par voie électronique (Internet) et que le paiement complet devra être fait le premier jour du camp.

### **RÉSOLUTION 2020-123**

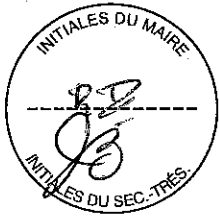
Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit réintégrée Mme Savannah Fournier, coordonnatrice du camp de jour, au taux horaire de 21,55 \$.

### **RÉSOLUTION 2020-124**

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit réintégrée Mme Mégane Pelletier, monitrice du camp de jour, au taux horaire de 14,50 \$.

### **RÉSOLUTION 2020-125**

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle fasse un don de 500 \$ à la Popote roulante de la Municipalité de Lacolle.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Bernard-de-Lacolle**

**RÉSOLUTION 2020-126**

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle fasse un don de 500 \$ à l'organisme Sourire sans fin de la Municipalité de Saint-Rémi.


**RÉSOLUTION 2020-127**


Il est proposé par Mme Sylvie Faille, appuyé par M. André Lafrance et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle fasse un don de 200 \$ à la Fondation Santé pour la vie.

**RÉSOLUTION 2020-128**

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle fasse une demande à Emploi d'été Canada pour procéder à l'embauche de monitrices et moniteurs additionnels ainsi qu'un concierge pour son camp de jour de l'année 2020.

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit levée l'assemblée du 4 mai 2020.

  
M. Robert Duteau  
Maire

  
Mme Jocelyne Blanchet  
Directrice générale, secrétaire-trésorière